



Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 18

Le mardi 8 décembre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil municipal d'Ottawa le 27 janvier 2021.*

Présents : Président : conseiller R. King
 Vice-présidente : C. Quinn
 Conseillers : R. Brockington, S. Moffatt
 Membres du public : A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky

Absent : Conseiller·e C. McKenney (annoncé à l'avance)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 17 – Le mardi 13 novembre 2020

CONFIRMÉ

**SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

1. DEMANDE DE MODIFICATION DU 540, AVENUE MANOR, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0029

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 31 janvier 2021.

Recommandations du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :

1. **Approuver la demande visant à modifier le bâtiment situé au 540, avenue Manor, conformément aux plans soumis par O'Keefe Fiorenza Design Group et datés du 24 août 2020;**
2. **Approuver l'aménagement paysager proposé au 540, avenue Manor, conformément aux plans soumis par James B. Lennox and Associates Inc. et datés du 2 novembre 2020;**
3. **Déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications**

mineures de conception;

4. Délivrer le permis en matière de patrimoine et fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.

Ashley Kotarba, urbaniste II, Planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu une lettre datée du 7 décembre 2020 de David Flemming (Patrimoine Ottawa), appuyant les recommandations du rapport. Une copie est conservée au greffe municipal.

Dylan O'Keefe, d'O'Keefe Fiorenza Design Group, est présent pour répondre aux questions du Comité.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

2. DEMANDE VISANT À DÉMOLIR ET À RECONSTRUIRE UN GARAGE ISOLÉ SITUÉ DANS LA RUE RIVER, À L'ARRIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ QUI SE TROUVE AU 114, AVENUE STANLEY ET QUI EST DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

ACS2020-PIE-RHU-0028

RIDEAU-ROCKCLIFFE (13)

Recommandations du rapport

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

- 1. d'approuver la demande de démolition du garage isolé actuel et la demande de construction d'un nouveau garage au même endroit, dans la ruelle River, pour la propriété située au 114, avenue Stanley, conformément aux plans présentés par Mario Poulin, le 20 octobre 2020, sous réserve de la condition suivante :**

- a. **Avant la démolition, la personne présentant la demande doit récupérer des matériaux d'origine (p. ex. revêtement en bois, fenêtres, portes et poutres structurales) afin qu'ils soient réutilisés, si possible;**
2. **de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
3. **de délivrer le permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**

Greg MacPherson, planificateur subalterne de la conservation du patrimoine, Planification du patrimoine, présente les recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu les communications suivantes, dont une copie est conservée au greffe municipal :

- Lettre de David Flemming (Patrimoine Ottawa) du 7 décembre 2020, à l'appui des recommandations;
- Courriel de James Trottier du 7 décembre, s'opposant à la demande.

Mario Poulin (Cloud 9 Drafting & Design) et Jennifer Toby prennent la parole devant le Comité pour appuyer les recommandations.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

3. **MISE À JOUR – LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO – RÈGLEMENTS PROPOSÉS CONFORMÉMENT AU PROJET DE LOI 108**
-

Le Comité ADOPTE la motion suivante :

Motion No. BHSC 2020 18/1

Motion de la vice-présidente C. Quinn

IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti suspende les Règles de procédure afin de permettre au personnel de donner une mise à jour orale concernant les règlements proposés conformément au projet de loi 108, *Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix*, plutôt que de présenter un autre rapport écrit sur la question, afin que le Comité puisse recevoir dans les meilleurs délais des renseignements à ce sujet.

ADOPTÉE

Lesley Collins, gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, donne une mise à jour orale et répond aux questions du Comité. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

AUTRES QUESTIONS

DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT

- MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 267, RUE O'CONNOR
- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PLAN SECONDAIRE DU SECTEUR DE LA STATION GLADSTONE
- MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 70, CHEMIN RICHMOND

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 21.

Coordonnateur du comité

Président

Ébauche